

COMMUNE DE MARGUT

Mairie 14 bis rue de Verdun 08370 MARGUT Tél. : 03.24.22.61.00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024



N° 2024 040

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20 heures 00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie de Margut sous la présidence de Pierre Debouw, Maire de Margut.

En suite à la convocation en date du 11 octobre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 7 (+ 2 pouvoirs)

Etaient présents : Pierre Debouw, Corinne Gallerne, Eric Roze, Ludovic Sosnowski, Caroline Graftiaux, Marie-Ange Fontaine, Jean-Michel Renard

Absents : François Dumont (excusé), Sonia Seninck, Fabienne Dekeyzer (excusée pouvoir à P. Debouw), Patrick Pfeiffer (excusé pouvoir à E. Roze) et Georges Rouyer

Secrétaire de séance : Mme Corinne Gallerne

PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article art. L 2131-1, III ;

Vu le décret n°2024-719 du 5 juillet 2024 relatif aux règles de publicité des actes pris par les communes et leur groupement, et notamment l'article 1 ;

Considérant que la commune de MARGUT, dont la population est de 730 habitants, soit moins de 3 500 habitants, ne dispose pas d'un site Internet,

Considérant qu'il convient ainsi d'opter pour un mode de publication dérogatoire prévu par le CGCT ;

Le conseil municipal,

- DECIDE D'OPTER pour le régime dérogatoire suivant concernant la publication des actes administratifs règlementaires : **publicité par affichage** ;
- DIT QUE conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal pourra revenir à tout moment sur ce choix par une nouvelle délibération ;
- DIT QUE la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Portes du Luxembourg (<https://www.portesduluxembourg.fr>) pour publication sur son propre site Internet ;

Vote public : Accepté à l'unanimité

Pour copie conforme,
Margut le 21 octobre 2024

Le Maire,
P. DEBOUW

